

service au cultivateur de l'Ouest en proposant que tous les autres expéditeurs de marchandises devraient payer des taux plus élevés pour faire baisser les tarifs applicables au blé.

Le ministre le nie par des explications mais il l'a bel et bien dit. Le ministre éprouve un doute à l'égard de ces taux, il se demande si les chemins de fer font simplement leurs frais ou s'ils font des bénéfices grâce à eux. Il a exprimé un doute que le Canada partage donc. Il demande au Parlement de reconnaître ce doute. Si le projet de loi est adopté sous sa forme actuelle, le Parlement aura montré qu'il avait un doute, qu'il se demande si les taux du Pas du Nid-de-Corbeau sont satisfaisants. Le Parlement se sera déclaré partisan d'un examen dans les trois ans qui suivront l'adoption du projet de loi. Il portera les chemins de fer à soulever à nouveau cette question.

D'après moi c'est une faiblesse du bill. Si les compagnies de chemin de fer se posent des questions au sujet de ces taux, on devrait leur laisser le soin d'exposer leurs points de vues à l'avenir. On ne devrait pas les y inciter, en réalité les encourager à le faire.

Cette disposition va même plus loin, elle les y oblige presque. Le projet de loi dit en réalité qu'au plus tard trois ans après l'entrée en vigueur du présent article, la Commission doit faire enquête sur les revenus et frais des compagnies de chemin de fer—qui sont attribuables au transport du grain et des produits du grain. Cette disposition signifie que la Commission priera les chemins de fer d'exposer leurs points de vues; nous nous retrouverons donc dans le même cercle vicieux. L'attention du public sera dirigée sur ces taux. Les gens feront des déclarations, à l'instar du ministre, insinuant que d'autres paient des taux plus élevés, que le public est dupé, pour permettre au cultivateur d'exporter à meilleur marché ses céréales.

• (9.30 p.m.)

Voilà les suggestions et les insinuations qui seront faites. Voilà pourquoi il serait mauvais d'après moi de préserver cet article du projet de loi, et pourquoi nous en discutons—ce n'est pas parce que nous pensons en ce moment qu'on s'attaque au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et qu'il sera modifié. Nous songeons à l'avenir; nous voyons loin et nous disons au ministre que l'insertion de cet article dans une loi veut dire que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau sera surveillé et peut-être attaqué.

Beaucoup de Canadiens au cours de ces années ont attaqué ce tarif. Par cette mesure, le gouvernement invite une surveillance continue et des critiques constantes de ce tarif. D'après nous, cela est mauvais.

Hier et aujourd'hui, au cours du débat, ceux d'entre nous qui viennent des Prairies ont exprimé les sentiments profonds des habitants de cette partie du Canada. Je suis tombé par hasard sur une déclaration faite à la Chambre des communes le 6 avril 1925—on peut la retrouver à la page 1881 du Hansard—par le député de Souris, M. James Steedsman, qui avait été élu à la Chambre en 1921 comme député progressiste. Voici une partie de ce qu'il avait dit lors de l'étude des tarifs-marchandises, plus précisément à propos du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau:

...tous les habitants de l'Ouest canadien tiennent absolument à l'accord du Pas du Nid-de-Corbeau et ils s'opposent tous, très vigoureusement, à la modification de ces tarifs pour les grains.

Voilà l'attitude qu'un pionnier de l'agriculture de Deloraine, au Manitoba, a prise à la Chambre des communes en 1925 au cours d'un débat sur les tarifs-marchandises. Les habitants des Prairies n'ont pas changé d'avis depuis, et c'est pourquoi nous soulevons ce problème.

On sait que l'Ouest du Canada et les Prairies, notamment, se sont développés grâce à la construction des chemins de fer, au défrichement des terres cultivables et à la production du blé pour l'exportation. Ce développement a été vital pour l'Ouest et pour le centre du Canada aussi, parce que toutes les régions du Canada ont bénéficié de ce grand essor.

Les taux du Pas du Nid-de-Corbeau, qui ont permis à nos céréales de soutenir la concurrence sur les marchés d'outre-mer, doivent être maintenus. On ne devrait ni les altérer ni risquer d'avoir des ennuis en les revisant sans cesse. D'après le ministre, on les aurait modifiés en 1919. Je n'ai pas eu l'occasion de bien vérifier, mais je crois que le Sénat a sauvé alors la situation pour le Canada, en tout cas pour l'Ouest. J'ai déjà déclaré une ou deux fois que cette seule mesure, prise par l'autre Chambre, suffisait à prouver l'utilité du Sénat.

En 1919, monsieur le président, on a altéré les taux. La chose pourrait se répéter. Supposons qu'un autre gouvernement, ni libéral ni conservateur, soit au pouvoir. On pourrait altérer les taux, surtout si la revision en est